



Union des Syndicats de l'Équipement

Groupe de Travail Pénibilité DIR et Services Navigation

Réunion DGPA/DGMT/VNF/OS du 26 mai 2008

Délégation CFDT : Jean François Vachérias, Christian Fourcoual

Ordre du jour :

- présentation de l'étude sur la durée des retraites
- Valorisation de l'existant, notamment au niveau du suivi médical
- Cahier des charges de l'enquête d'identification des typologies, durées d'exposition et cumul de pénibilités

Déclaration CFDT

« Pour la CFDT l'objectif est de traiter de la pénibilité dans les DIR et les SN .

Il y a deux façons conjointes de traiter cette question :

- *la première c'est l'attribution d'une bonification liée au service actif, la CFDT revendique 20% de manière à ce que les agents puissent partir réellement en retraite dès 55 ans et profiter de celle-ci ;*
- *la seconde c'est de traiter la question des conditions de travail et des conséquences sur la santé physique et mentale des agents.*

En effet cette population vieillissante sera de plus en plus sensible en terme de santé à des conditions de travail dégradées et de plus en plus pénibles (cycles de travail atypique, stress lié à l'environnement de travail difficile etc....)

A ce sujet, il serait utile que le bilan social fasse apparaître d'une manière plus précise les données relatives aux arrêts de maladie, celles-ci étant un indicateur important à prendre en compte en matière de conditions de travail.

La CFDT demande qu'un véritable travail de fond soit engagé afin d'identifier toutes les situations de travail pouvant présenter un caractère de pénibilité pour les agents.

Enfin, nous demandons que des mesures soient prises pour réduire et limiter la pénibilité dans toutes les activités d'exploitation des services, en traitant toutes composantes des situations de travail : organisation du travail, adéquation des effectifs et des moyens par rapport aux missions, et que le dispositif de prévention du ministère puisse jouer pleinement son rôle.

Nous estimons qu'il y a urgence, la situation dans les services étant plus qu'alarmante »

Présentation de l'étude sur la durée des retraites

Objectifs : bonification du service actif

La base de l'étude repose sur les décès connus de 2004 à 2007 et un échantillon de 7000 agents du ministère.

Quelques chiffres : les agents d'exploitation partent en retraite à 57.3 ans en moyenne (61.9 ans pour les A, 59.9 pour les B, 59.2 pour l'ensemble des C) ils décèdent à 79.7 ans en moyenne (85.1 ans pour les A, 82.2 pour les B, 80.6 ans pour l'ensemble des C).

Quant à la moyenne de la durée de pension elle est de 22.3 ans au ministère (23 ans au niveau national)

Selon la DGPA, cette étude est de nature à justifier le service actif et les bonifications pour les personnels du corps d'exploitation. Quant aux Contrôleurs, l'étude doit être affinée davantage.

CGT et FO demandent une bonification de 25% des années de service actif, la DGPA signale que la Police a plafonné à 5 ans la durée des années bonifiées et qu'elle n'est pas en position de négociation avec le ministère des finances, elle instruit un dossier qui sera présenté à Bercy

Une étude complémentaire sera réalisée pour les OPA

Valorisation de l'existant, notamment au niveau du suivi médical

La DGPA propose d'aller vers un bilan socio-médical-professionnel, pour les agents après 10-15 ans d'activité, en tout état de cause à 40 ans, sans limite à la demande de l'agent ou du médecin de prévention. Mais également un bilan confidentiel organisé par le chef de service qui implique le médecin de prévention, de l'assistant du service social et de l'encadrement direct de l'agent, dans le respect du secret médical et professionnel.

Le bilan doit permettre d'anticiper une éventuelle reconversion.

Objectifs :

- agir dès le début et tout le long de la carrière
- agir sur les conditions de travail, les relations sociales au travail, le contenu du travail, l'environnement physique, l'organisation du travail, la conciliation entre vie professionnelle et personnelle, les possibilités d'évolution

Pour la CFDT, la médecine de prévention n'a pas toute sa place alors qu'il faut agir en amont, quant à la reconversion elle n'est pas évidente dans les DIR ou les SN (voir mobilité imposée lors de restructuration) Le suivi médical est bien entendu important et doit être maintenu et renforcé, à condition que les services disposent effectivement d'un médecin de prévention. Cependant, pour la CFDT, le constat médical d'une atteinte à la santé physique et mentale d'un agent est, d'un point de vue de la prévention, un constat d'échec dont nous ne pouvons nous satisfaire. C'est pourquoi, la CFDT demande que la recherche et l'identification des facteurs de la pénibilité dans les DIR et les services de navigation soient effectuées en interrogeant les situations de travail, et que soient mises en place les mesures d'amélioration que nous estimons indispensable.

Cahier des charges de l'enquête d'identification des typologies, durées d'exposition et cumul de pénibilités

L'objectif est d'arriver à une cartographie des pénibilités au ministère (pénibilités physiques, horaires atypiques, produits toxiques, facteurs psychosociaux), durée d'exposition, cumul...

Pour cela une étude va être lancée à l'aide d'un consultant externe

Prochaine réunion le 1^{er} juillet 2008, à l'ordre du jour :

- proposition sur les départs anticipés (projet de décret)
- cahier des charges de l'enquête
- notions de reconversions (contributions des services)
- produits environnementaux (contribution VNF, et Inspection HS)